

Bobo-Dioulasso, le

09 FEV 2026

***Le Directeur général***

**COMMUNIQUE**

Les candidats admis aux concours directs sans formation au profit du Conseil Burkinabè des Filières agropastorales (CBF) sont invités à fournir les pièces ci-après citées pour le complément de leur dossier :

- ✓ un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- ✓ un certificat de nationalité burkinabè;
- ✓ un certificat de visite et de contre visite datant d'au moins trois (3) mois timbré à 300 francs.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Lesdits dossiers seront recevables tous les jours ouvrables au siège du CBF sise à l'immeuble SUNU ASSURANCE du **mardi 10 février au mardi 17 février de 7h30 à 16h00**.

Par ailleurs, une rencontre d'échanges se tiendra le **mardi 17 février à partir de 10h00** dans la salle de réunion avec tous les candidats admis.



**Ouémihié Clément ATTIOU**

Chevalier de l'Ordre du Mérite  
du Développement Rural